



CAHIER D'ACTEUR

DEUX PROJETS NUCLEAIRES
DANS L'AUBE ET EN INDRE-ET-LOIRE

02.04.2026
30.07.2026



La CCN s'inscrit dans une dynamique ambitieuse et solidaire, conciliant innovation, attractivité et gestion financière rigoureuse. Porté par des projets structurants majeurs, un tissu économique très actif et une action touristique et culturelle ciblée et qualitative, le territoire intercommunal renforce son attractivité, l'emploi et la qualité de vie. Au quotidien, la CCN, ses élus et ses agents agissent dans les domaines essentiels pour un développement harmonieux et responsable, au service de ses habitants.

Contact :

16 Ave du General de Gaulle
Tel 03.25.21.69.76
www.ccdunogentais.fr

Le point de vue de la Communauté de Communes du Nogentais

EN BREF.

Ce texte présente la prise de position de la Communauté de Communes du Nogentais concernant un projet d'implantation d'une usine de combustible nucléaire MOX à Pont-sur-Seine. À travers cette intervention, elle aborde les enjeux majeurs liés à l'avenir du territoire, pour éviter un déclin économique et démographique, tout en l'inscrivant dans une réflexion plus large sur la souveraineté énergétique et la reconquête industrielle de la France. Elle défend un projet porteur de développement et d'emplois, tout en reconnaissant les inquiétudes exprimées par une partie de la population. Son propos met ainsi en avant la possibilité de concilier développement économique, protection de l'environnement et respect des habitants, dans une démarche de dialogue et de construction collective.



POINT DE VUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS

Nous évoquons aujourd'hui un projet qui n'est pas classique.

Ce qui est en discussion, à travers l'implantation d'une usine de combustible nucléaire MOX à Pont-sur-Seine, c'est une certaine idée de l'avenir de notre territoire... et, au-delà, une certaine idée de l'avenir industriel et énergétique de notre pays.

Depuis plusieurs années, nos territoires ruraux et périurbains comme le nôtre sont confrontés à une réalité que chacun connaît : moins d'emplois, moins de services, moins d'attractivité.

Face à cela, nous avons deux choix :
- subir le déclin,
- ou construire un avenir.

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit clairement dans cette seconde voie.

Il porte une ambition industrielle forte, créatrice d'emplois, génératrice d'activité, et capable de redonner des perspectives concrètes à nos habitants, à nos jeunes, à nos entreprises locales.

C'est aussi un projet qui s'inscrit dans une dynamique nationale : celle de la reconquête industrielle et de la souveraineté énergétique.

Dans un monde marqué par les tensions géopolitiques et les défis climatiques, la question de l'énergie n'est pas secondaire. Elle est au cœur de notre indépendance et de notre capacité à agir.

Mais nous voulons le dire avec la même clarté : on ne construit pas l'avenir d'un territoire contre ses habitants.

La commune de Marnay-sur-Seine, ses élus, ses habitants, ont exprimé des inquiétudes et une opposition. Ces inquiétudes sont légitimes. Elles doivent être entendues. Elles doivent être respectées.

Le débat public existe pour cela. Pas pour opposer, mais pour éclairer. Pas pour imposer, mais pour construire.

Notre responsabilité d'élus est précisément là : tenir ensemble plusieurs exigences.

- L'exigence de développement économique,
- l'exigence de protection de l'environnement,
- et l'exigence de respect des populations.

Ce projet devra répondre à ces trois exigences.

Nous serons particulièrement attentifs à quatre points essentiels :

- 1-la sûreté des installations,
- 2-la transparence des informations,
- 3-la maîtrise des impacts environnementaux,
- 4- les retombées concrètes pour notre territoire.

Nous voulons également rappeler que l'aménagement prévu tient compte des équilibres locaux, notamment avec la vocation de végétalisation sur la partie située à Marnay-sur-Seine.

Notre territoire n'est pas un territoire à sacrifier. C'est un territoire à construire.

Nous avons la chance d'avoir ici un environnement remarquable, avec notamment la proximité de la réserve naturelle de la Seine champenoise. Nous devons le préserver. Mais nous devons aussi permettre à ce territoire de vivre, de travailler, et d'offrir un avenir à ses habitants.

Au fond, la question qui nous est posée est simple :

- voulons-nous être un territoire qui subit,
- ou un territoire qui choisit son avenir ?

Pour notre part, nous faisons le choix de l'avenir, mais d'un avenir exigeant, d'un avenir encadré, d'un avenir construit avec vous.

CONCLUSION

Au cours de ce débat nous voulons être claire sur la position de la Communauté de Communes du Nogentais.

Oui, nous considérons que ce projet peut représenter une opportunité pour notre territoire, pour son dynamisme économique, pour l'emploi et pour son inscription dans la stratégie énergétique nationale.

Mais cet avis favorable n'est ni un blanc-seing, ni une approbation sans conditions.

Il est strictement lié à une exigence absolue : celle de la sûreté.

Aucune étape ne pourra être franchie sans que toutes les garanties soient apportées, validées et contrôlées par l'Autorité de sûreté nucléaire. La confiance ne se décrète pas, elle se construit sur des preuves, sur la transparence, et sur des contrôles indépendants et rigoureux.

Nous, les élus, serons donc pleinement mobilisés, pour que ce projet respecte scrupuleusement l'ensemble des normes, pour que les engagements pris soient tenus, et pour que la sécurité des populations et de notre environnement soit, à chaque instant, la priorité absolue.

C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que ce projet pourra s'inscrire dans l'avenir que nous voulons construire : un avenir ambitieux, responsable et maîtrisé.

Un avenir choisi, et non subi.

PS : Quid de la prise en charge du démantèlement des installations en fin de projet ou en cas de fermeture anticipée ?

